



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail

Reprise de la session de 2006*

New York, 27 juillet 2006

Deuxième partie

Reprise de la session de 2006

Chapitre premier Introduction

1. Dans son rapport daté du 22 mars 2006¹, que l'Assemblée a accueilli avec satisfaction dans sa résolution 60/263 du 6 juin 2006, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a décidé d'examiner, pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, la stratégie du Secrétaire général pour l'assistance aux victimes ainsi que le projet révisé de modèle de mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États Membres fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris une proposition relative aux agents enquêteurs nationaux.

2. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée composé d'experts des États Membres, créé en application de la décision du Comité spécial des opérations de maintien de la paix² (A/60/19, par. 75), s'est réuni à New York, les 26 et 27 juin 2006, en vue d'examiner les documents portant sur les questions susmentionnées.

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail sur la reprise de session de 2006, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 27 juillet 2006. Il paraîtra sous sa forme définitive en même temps que le rapport du Comité spécial et de son groupe de travail sur la session de fond de 2006 (A/60/19) dans *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 19 (A/60/19/Rev.1)*.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 19 (A/60/19)*, par. 74.

² *Ibid.*, par. 75.



3. Le Groupe de travail spécial était saisi de quatre documents internes communiqués par le Secrétariat : un document de travail établi sur la base du projet de modèle de mémorandum d'accord de 1997, intitulé « Deuxième projet de révision du projet de modèle de mémorandum d'accord de 1997, établi le 23 mai 2006 »; une version préliminaire établie à titre officieux du projet de déclaration de principe et projet de stratégie globale de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'assistance et au soutien aux victimes d'actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies ou de personnel apparenté; la version finale du document sur la proposition relative aux agents enquêteurs nationaux, datée du 21 avril 2006; un document portant sur l'uniformisation proposée des normes de conduite à l'intention des contingents de maintien de la paix des Nations Unies, daté du 30 janvier 2006.

4. Après la réunion du Groupe de travail spécial, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu ses 192^e et 193^e séances à New York, le 27 juillet 2006, en vue d'examiner ses recommandations.

Chapitre II

Propositions, recommandations et conclusions

Groupe de travail spécial d'experts et reprise de la session

5. Le Comité spécial constate que les documents devant être soumis à l'examen du Groupe de travail spécial d'experts à composition non limitée (voir par. 3 ci-dessus) n'étaient pas disponibles sous leur forme définitive les 26 et 27 juin 2006 lorsque le Groupe s'est réuni. Il note que la version officielle des projets de déclaration de principe et de stratégie globale de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'assistance et au soutien aux victimes d'actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies ou de personnel apparenté a paru ultérieurement avec la date du 5 juin 2006 (A/60/877, annexe) et il demande au Secrétariat de mettre à la disposition des États Membres le modèle de mémorandum d'accord révisé comme document de l'Assemblée générale dans toutes les langues officielles de l'Organisation d'ici à septembre 2006.

6. Le Comité spécial décide de poursuivre son examen de ces questions et entend convoquer à nouveau le Groupe de travail spécial d'experts à composition non limitée afin d'examiner les documents susmentionnés, du 11 au 15 décembre 2006. Le Groupe de travail spécial pourra au besoin poursuivre ses débats le 18 décembre 2006. Le Comité spécial demande au Secrétaire général de fournir au Groupe de travail spécial d'experts à composition non limitée tous les services de conférence voulus pour ses débats.

7. Le Comité spécial compte examiner les conclusions du Groupe de travail spécial d'experts à composition non limitée à l'issue de la réunion de ce dernier, le 15 ou 18 décembre 2006. Il pourrait décider de faire figurer les résultats de cette réunion dans le rapport de sa session de fond.

8. Afin que l'examen mené par le Groupe de travail spécial d'experts à composition non limitée soit productif, le Comité spécial demande qu'il soit tenu compte dans le projet de modèle révisé du mémorandum d'accord des avis exprimés

par les États Membres en 2005 et 2006. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix décide également que les États Membres doivent délibérer sur les projets de déclaration de principe et de stratégie globale de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'assistance et au soutien aux victimes d'actes d'exploitation et de violence sexuelles commis par des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies ou de personnel apparenté (A/60/877, annexe).

Réunions du Comité spécial durant la soixante et unième session de l'Assemblée générale

9. Le Comité spécial décide de tenir sa prochaine session de fond du 26 février au 16 mars 2007.

10. En prévision de la session de fond, le Comité spécial demande au Secrétaire général de lui fournir, en plus de son rapport périodique sur l'application des recommandations du Comité, un additif sous la forme d'un tableau comportant d'autres précisions sur l'application des recommandations, comme prévu à la session de 2006.
